

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2024

Séance ordinaire du **09 avril 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil – Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : Mme RIEUX Dominique
Présents : 15
Absents : 0 Date de convocation : 02 avril 2024
Nombre de procuration(s) : 0

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel (arrivé à 20 h 40)
TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : /

3. Affaires financières

3B - Approbation du budget primitif 2024

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'année en cours.

La commune vote son budget en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice de l'année n-1, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

M. le Maire présente aux conseillers, le projet de budget pour l'année 2024.

L'équilibre des sections est ainsi déterminé :

| | Fonctionnement | Investissement |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 1 018 000,- € | 662 600,- € |
| Recettes | 1 018 000,- € | 662 600,- € |

Le Conseil Municipal, après délibération :

- après avoir entendu l'exposé de M. le Maire portant sur la présentation du budget primitif 2024,
 - après une analyse approfondie des recettes et des dépenses du budget communal,
- VOTE le budget primitif de l'exercice 2024 présenté.

Le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre sans opérations d'équipement pour la section d'investissement.

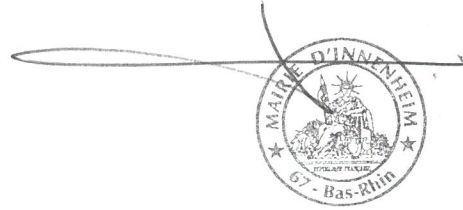
Adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif 2024 et sera annexée à la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Mme RIEUX Dominique.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 12 avril 2024
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim le 15 avril 2024